



Québec, le 18 novembre 2020

Objet : Demande d'accès à l'information

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information du 5 novembre 2020 visant à obtenir « les contrats, les ententes, les documents de travail, les questionnaires ou tout autre document entre le Secrétariat aux aînés, le ministère de la Famille et l'Institut de la statistique du Québec concernant l'enquête sur la prévalence de la maltraitance ».

En réponse à votre demande, nous joignons deux ententes concernant la réalisation de l'enquête sur la maltraitance. Nous vous référons également au lien Internet suivant pour la consultation des versions finales du rapport de l'enquête visant la maltraitance à domicile, du rapport méthodologique et du questionnaire d'enquête : <https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/securite/victimisation/maltraitance-personnes-ainees-domicile-2019.html>.

En vertu de l'article 30(2) de la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* (RLRQ, c. I-13.011), nous ne pouvons vous transmettre d'autres documents. En effet, ceux-ci sont confectionnés dans l'exercice, par l'Institut, de la fourniture aux ministères et organismes du gouvernement de services de nature scientifique ou technique dans le domaine de la statistique. Nul n'a droit d'accès à un document produit dans l'exercice de ces fonctions.

En espérant le tout à votre convenance, je vous prie de recevoir, _____, mes meilleures salutations.

Patricia Caris
Responsable de l'accès aux documents et
de la protection des renseignements personnels

p. j. Ententes de service